



L'Ecole

n°259

28 janvier 2010

ISSN n°12410233



Journal du SNUipp Paris - FSU

Poursuivre les mobilisations pour l'école et les services publics



manifestation nationale samedi 30 janvier

Carte scolaire 2010

dossier spécial pages 8 à 11

l'état chiffré de l'école à Paris

au sommaire

p. 4 Les services publics dans l'oeil du cyclone

p. 6 Evaluations CM2 toujours aussi contestables

p. 8 à 10 Etat de l'école tour d'horizon à Paris

p. 11 3 postes de plus en 2010 de qui se moque-t-on ?

p. 13 Stages PE1-M1 quand la "mastérisation" casse la formation

p. 15 Objectif Rased retrouver les moyens perdus

p. 17 Direction d'école à Paris une question centrale pour la réussite des élèves

p. 18 Le point sur autorisations d'absence, congés maladies, temps partiels....

p. 19 Retraites les préserver et les améliorer

p. 21 Grand Paris un projet qui oublie les besoins de la population

p. 22 Edvige 2.0 obtenir l'abandon des fichiers

Pour l'école et les services publics, d'autres choix nécessaires

La forte mobilisation lors de la grève du 21 janvier à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires a montré le refus des fonctionnaires des suppressions massives d'emplois dans la fonction publique. Le dogme sarkosyste du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a pour conséquence la casse des services publics, au détriment des usagers et des personnels. La FSU ne se résigne pas et entend continuer la mobilisation avec les personnels, mais aussi en instaurant avec d'autres syndicats et associations un débat au sein de la population à travers le lancement des états généraux des services publics.

La mobilisation de l'ensemble des salariés est d'autant plus nécessaire à l'aune des annonces gouvernementales concernant les retraites. Il n'est pas question de sacrifier les droits des personnels sur la table des intérêts financiers. D'autres choix préservant l'avenir du système de retraite et les intérêts des salariés sont possibles, la FSU prendra ses responsabilités dans la promotion de ceux-ci.

Concernant l'école, les réformes rétrogrades et régressives des ministres de l'Education Nationale successifs continuent de s'appliquer. Encore une fois, il ne s'agit pas de se résigner, la promotion d'une autre vision de l'école est nécessaire. Le SNUipp défend une vision progressiste de l'école à l'opposé de la vision gouvernementale, et entend bien la porter haut et fort, la réussite de tous les élèves en dépend. En ce sens, la lutte contre la « réforme » de la formation des maîtres n'est pas terminée et doit continuer.

Les opérations de carte scolaire qui approchent sont un temps fort dans la vie des écoles. A cette occasion, le SNUipp Paris portera les revendications des personnels afin de limiter les effectifs dans les classes, assurer des moyens de remplacement dignes de ce nom, revendiquer des Rased complets et en nombre suffisant...

Tous ensemble, personnels et parents d'élèves, continuons à nous mobiliser, notamment en manifestant nombreux le samedi 30 janvier à Paris.

Jérôme Lambert,
secrétaire départemental du SNUipp-FSU Paris

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 259 du 28 janvier 2010

CPPAP n°0510 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Les services publics

et la fonction publique dans l'oeil du cyclone

Le gouvernement continue de s'attaquer frontalement à la fonction publique et aux services publics. Pourtant, leur importance a été démontrée avec une acuité particulière face à la crise à laquelle nous sommes confrontés depuis de nombreux mois.

Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007 et qui vise à remettre fondamentalement en cause le modèle social issu de l'après-guerre.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents. Ces effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RÉATE) ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

Face à la politique destructrice du gouvernement, les mobilisations se succèdent

depuis des mois (agents territoriaux, hôpitaux publics, Poste, éducation, culture, pôle emploi, finances publiques, équipement...).

La grève du 21 a permis de fédérer les différentes mobilisations qui doivent se poursuivre et s'amplifier. C'est aussi le sens du lancement des Etats généraux des services publics.

Nicolas Wallet

Hôpital dégradé sous tensions



Au nom de la rentabilité, ce sont des suppressions de postes sans précédent qui sont annoncées dans les hôpitaux publics pour les années à venir. Pourtant la surcharge de travail est déjà le lot de la majorité des personnels. En parallèle, les restructurations se poursuivent (fermetures de très nombreux lits, fermetures d'unités de proximité au nom de la « rationalisation »...) dégradant toujours

plus les conditions d'accueil et de soin des malades ainsi que les conditions de travail des personnels ; tout ceci ne pouvant que multiplier les tensions au quotidien.

Toute l'éducation concernée

L'ensemble de l'éducation est concernée par les attaques gouvernementales qui ne visent qu'à supprimer des postes et promouvoir une gestion managériale des écoles et établissements à travers une autonomisation accrue et un « pilotage » par la culture du résultat et de la « performance ». Outre le 1er degré (cf ci-contre) les réformes ou projets s'accumulent à tous les niveaux : passage de quatre ans à trois ans d'enseignement pour les bacs professionnels, réforme des lycées, des universités...

Emplois menacés dans la territoriale

La suppression de la taxe professionnelle couplée aux restrictions des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales conduit à un étranglement financier de ces dernières. Par sa politique délibérée d'assèchement des finances, l'Etat fait pression pour que les collectivités mènent les mêmes politiques régressives que l'Etat, notamment en ce qui concerne les suppressions de postes. Cela ne peut que conduire à réduire l'offre de service public et à précariser les personnels. Au contraire, il est urgent de refondre la fiscalité locale dans une optique plus égalitaire et dans le souci d'avoir un financement pérenne des missions et des emplois.

Culture en danger



La même logique de suppression de postes et de réduction drastique des subventions réduit l'accès à l'offre culturelle et met en péril de nombreux musées. Fermetures de salles, réduction du nombre d'expositions... risquent de se développer. Le Centre Beaubourg a été à la pointe de la

mobilisation en novembre et décembre rejoint par de nombreux autres sites culturels. Après 24 jours de grève, la mobilisation continue sous d'autres formes.

« Pas de bébés à la consigne » fait son carnaval le 6 février

Par la mobilisation, le collectif a réussi à ralentir certaines mesures !

Ensemble, continuons en 2010 pour empêcher leur application !

Continuons ensemble à défendre la qualité d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants !

Samedi 6 février à 14h30, le collectif fait son carnaval

Départ face à la Mairie du 12ème, avenue Daumesnil puis défilé le long de la coulée verte pour terminer à la Bastille.

21 et 30 janvier

les raisons de la colère enseignante

Dans le premier degré, le gouvernement se livre à un tour de passe-passe dans les écoles maternelles et élémentaires. En effet, le ministre annonce la création de 2182 postes en omettant de rappeler que la suppression de 9182 postes de PE2 se traduit par la suppression de 3692 postes qui permettent jusqu'à présent d'assurer les décharges de direction à 4 classes et 7000 stages

de formation continue de 3 semaines. Tout cela alors que plus de 5000 élèves supplémentaires sont attendus...

Ces choix gouvernementaux s'ajoutent aux remises en cause des RASED, de la maternelle, de la professionnalité et de la formation professionnelle. Ils vont à l'encontre de l'ambition pour une école plus juste

et plus égalitaire.

Budget, formation professionnelle déstructurée, revalorisation peu de chagrin résultent du choix du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Toutes les raisons de manifester pour l'éducation le 30 à Paris à 14h place Denfert-rochereau!

Enseigner, un métier qui s'apprend

Le ministère maintient la suppression de toute référence aux IUFM et l'affectation dès septembre 2010 des étudiants lauréats des concours en pleine responsabilité de classe sans formation professionnelle !

Le SNUipp revendique :

- l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et l'ouverture de négociations pour obtenir une véritable formation professionnelle de niveau master
- la mise en place de masters et des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaires, pédagogiques et professionnelles
- le développement des IUFM et le maintien de l'année de fonctionnaire en alternance avec 60 % de formation à l'IUFM et 40 % en stage
- la mise en place de dispositifs permettant à tous les étudiants d'accéder au métier d'enseignant et l'augmentation de postes au concours.

RASED toujours menacés

Le rétablissement des postes supprimés s'avère indispensable, et la vigilance s'impose lors des opérations de carte scolaire pour le maintien des postes préservés l'an dernier. Les départs en formation CAPA-SH doivent augmenter, compte tenu de la baisse drastique des départs l'an passé.

Revalorisation salariale bidon

Le gouvernement et le président de la République ont promis une revalorisation salariale mais en limitent étroitement l'ampleur. Le SNUipp revendique des mesures significatives pour l'ensemble des personnels : accès de tous à l'indice terminal du corps, amélioration des déroulements de carrières, prise en compte des besoins d'équipement et de documentation. Avec l'ensemble des fonctionnaires, le SNUipp demande une hausse immédiate des salaires prenant en compte un rattrapage des pertes subies.

Dotation de postes en trompe l'oeil

Dans le 1er degré, le Ministère affiche une création de 2182 postes pour la rentrée 2010. L'augmentation démographique prévue est de 5300 élèves. Dans les faits, la réforme de la formation des enseignants est marquée par la suppression de 9182 postes de stagiaires. Ces moyens gageaient une partie de la formation continue dans les départements et les décharges de direction des écoles à 4 classes. 2182 postes correspondent à ce qui est nécessaire pour maintenir ces décharges. Aucun poste ne pourra servir à compenser l'augmentation démographique. Nul doute que le remplacement, la formation continue, l'école maternelle, l'ASH, ... risquent d'en faire les frais.

Aide personnalisée

Ce dispositif peine à montrer son efficacité : les réticences et les doutes sont largement partagés. Le SNUipp est en désaccord avec cette mesure et souhaite que soient retenues ses propositions sur les dispositifs à envisager sur le temps de classe pour aider les élèves en difficulté (RASED, plus de maîtres que de classes...). Parallèlement, il est indispensable que soit ouvert le débat sur les rythmes scolaires.

Maternelle dans le viseur

Une fois de plus, l'école maternelle, vecteur de réussite et de réduction des effets des inégalités sociales, risque de faire les frais des suppressions de postes. En 2000, un enfant sur trois était scolarisé à deux ans; on en compte moins d'un sur cinq à cette rentrée.

Conditions d'exercice du métier

Le sentiment de mettre en place des réformes imposées qui font l'impasse sur la réussite des élèves déstabilise la profession, dans un contexte qui rend les conditions d'exercice du métier plus pénibles. Le SNUipp revendique une remise à plat des réformes et l'arrêt des injonctions autoritaires.

Evaluations nationales

...toujours aussi contestables

Malgré la condamnation unanime des parents d'élèves, enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation de l'an passé, le Ministre remet le couvert et propose les mêmes évaluations nationales à peu de choses près.

Les évaluations nationales CM2 de 2010 sont aussi ineptes que celles de 2009 d'un point de vue pédagogique. Ce n'est pas le retrait de deux items correspondant à des compétences de fin de CM2 (plus-que-parfait et division par un décimal) qui va suffire à les améliorer. Certains exercices ne sont pas appropriés au niveau des élèves et à la période de l'année. De plus, le codage binaire (même si un code 9 pour absence de réponse a été introduit) ne permet pas de rendre utiles ces évaluations ni pour les enseignants ni pour les élèves dans le processus d'apprentissage de ces derniers.

Le ministère a également indiqué que le codage binaire correspondait aux objectifs même de l'évaluation : il ne permet pas d'aider l'élève, mais l'enseignant est capable de repérer ce qui pose problème... Le ministère persiste et signe pour une conception inique de l'évaluation.

Contresens pédagogique au service de la casse de l'école

Ces évaluations ont bien pour but de classer et trier : trier les élèves, trier les enseignants et, enfin, trier des écoles selon les performances des élèves à ces évaluations. Si la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves l'an passé a empêché le gouvernement de publier les résultats école par école, il faut rester vigilant. Le gouvernement ne se privera pas de cet outil s'il décide de supprimer la carte scolaire dans le premier degré, ou encore lorsqu'il s'agira de payer les enseignants au mérite.

L'introduction d'une prime de 400 euros versée pour la passation des évaluations va bien dans le sens de l'individualisation des rémunérations. Le SNUipp condamne cette individualisation qui correspond à la volonté gouvernementale de « diviser pour mieux régner » et réclame avec la FSU une hausse des rémunérations pour tous.

Certaines recherches montrent également les dangers du pilotage du système éducatif par les résultats d'évaluations nationales en partant de l'expérience américaine, plus ancienne que celle de

l'Europe. Les professeurs, sous la pression des tests, tendent à réduire le programme enseigné et adaptent leurs cours aux sujets des tests. Au final, les enseignants passent un temps disproportionné à enseigner pour les tests...

Retour sur les évaluations de l'an passé

Les évaluations de CM2 et de CE1 ont été condamnées par parents et enseignants. Au niveau départemental, après avoir appelé au boycott, le SNUipp a repris la consigne unitaire nationale de non passation des items portant sur des points non encore étudiés et de remontée anonymée des résultats. Au niveau national, la consigne a été suivie par environ 30% des collègues. À Paris, l'ancien inspecteur d'académie a multiplié les pressions sur les directeurs et directrices d'école, même si les décisions de boycott ou de remontée partielle des résultats avaient été prises collectivement. Malgré les menaces, aucune sanction n'a finalement été prise.

Les résultats n'ont pas été publiés école par école, mais académie par académie. L'ancien inspecteur d'académie s'était réjoui de voir l'académie de Paris en tête du classement... Peu lui importait que ces résultats étaient notamment tronqués par les aides apportées aux élèves par les enseignants dans les classes...

Enfin, ces évaluations ont même été critiquées par un groupe de parlementaires Ump. Pour ces derniers, il faut "mieux associer la communauté éducative" aux

évaluations, mais cette concertation "a fait assez largement défaut" l'an passé. La méthode doit également être incontestée, "ce qui n'a pas été le cas". Malgré ces critiques en provenance du camp du ministre, Luc Chatel s'entête...

Pour le SNUipp, si évaluer les élèves est nécessaire, l'évaluation, pour être pertinente pédagogiquement, doit répondre à certains objectifs. Elle doit permettre aux élèves de se situer dans leurs apprentissages, de connaître leurs acquis, leurs progrès et comprendre comment dépasser leurs erreurs. Elle doit amener les enseignants à analyser les acquis de chaque élève, ses difficultés afin de pouvoir l'aider à y remédier. Enfin, l'évaluation est un support utile pour communiquer avec les parents sur les progrès et les difficultés rencontrés par leurs enfants.

En aucun cas, évaluer ne doit servir à classer ni les élèves, les enseignants ou les écoles.

Au niveau national, le SNUipp FSU appelle les enseignants à ne faire passer uniquement les exercices correspondants à des notions étudiées depuis le début de l'année (l'utilisation du code 9/absence de réponse sera utilisé pour les autres).

Il appelle également à ne rendre compte des résultats nominatifs qu'aux élèves et aux parents de la classe concernée.

Jérôme Lambert

Luc Chatel reprend le flambeau de l'intimidation et la répression

Un enseignant de la Haute Vienne a été suspendu le 18 janvier pour avoir annoncé qu'il voulait faire passer les évaluations sur trois semaines, sur le créneau des 60h d'aide personnalisée au lieu de la semaine choisie par le Ministère, et qu'il ne remonterait pas les résultats. Outre l'illégalité patente de cette sanction déguisée (la suspension est habituellement utilisée en cas de mise danger des élèves), cela marque bien la volonté de Luc Chatel de poursuivre la politique d'intimidation et de répression de son prédécesseur pour imposer les réformes régressives du gouvernement. Le SNUipp rappelle son soutien à tous les enseignants qui seraient victimes de pressions ou de sanctions dans le cadre de leur action contre les évaluations ministérielles.

Cette sanction est inacceptable, avec les syndicats parisiens Sud Education et Cnt, et les enseignants parisiens réunis en assemblée générale le 21 janvier, le SNUipp demande le rétablissement immédiat de cet enseignant dans ses fonctions et l'abandon de toute procédure disciplinaire. Ils appellent, les enseignants parisiens à se réunir en conseil des maîtres et à adopter une motion de soutien à cet enseignant, puis de la faxer au Ministère et à l'inspection académique de Haute Vienne.
appel et motion consultable en ligne sur le site du SNUipp FSU Paris

Evaluations CM2

“un détournement, pour ne pas dire une perversion, du sens de l'évaluation”

Il y a beaucoup de confusion entre évaluations, notation, classement... Quels devraient être la place et le rôle de l'évaluation dans les apprentissages ?

C'est surtout le détournement (pour ne pas dire la « perversion ») du sens de l'évaluation qui participe de la confusion et des dérives actuelles. On semble oublier qu'évaluer c'est donner valeur, et que c'est pour le moins beaucoup plus complexe que de noter ou de classer, opérations qui font empêchement, et les recherches l'attestent, aux élèves de progresser.

L'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage qui n'est pas linéaire. L'obligation d'un constant retour sur des savoirs « provisoires », d'une mise en lien de différentes situations pour « consolider » ces savoirs et en découvrir d'autres nécessite de s'arrêter et de faire le point, de construire des repères : mettre en évidence tout ce qui a été mobilisé ou ce qui fait encore défaut pour faire un problème par exemple (compréhension de la situation, sélection des informations, hiérarchisation des étapes, utilisation pertinente des opérations, maîtrise des techniques opératoires) et mettre en perspective de ce qui doit continuer à être travaillé. C'est dans cette logique de progression qu'une évaluation prend sa pertinence. Elle relève alors plus d'une observation fine et d'une analyse à un moment donné de l'état des connaissances que d'une logique de sanction d'un cumul de tâches. Elle favorise l'engagement dans l'activité plutôt que le contrôle et la performance.

Elle renvoie aussi à la part du collectif. Si les situations d'évaluation ne renvoient qu'à un seul marquage individuel du résultat, les « erreurs » deviennent « fautes », «

échecs ». Et de cognitive, l'erreur devient identitaire. L'« échec » est intériorisé non plus comme difficulté à maîtriser des savoirs mais comme incompétence de la personne et conduit à une dégradation de l'estime de soi.

Il est important de mesurer le chemin parcouru et de comprendre le chemin à parcourir en analysant avec les autres les outils et stratégies utilisés (avec mise en évidence des plus opératoires) et les raisonnements mis en œuvre. L'évaluation renvoie à la conception de l'apprentissage et doit pouvoir permettre de construire un autre rapport au savoir en tant que démarche d'appropriation autre que celle d'une accumulation de connaissances à restituer.

Quel est le rôle de l'évaluation dans l'enseignement ?

Si on admet que l'évaluation sert à regarder les avancées de chacun (et ne pas installer l'enseignement uniquement dans une logique de transmission), elle ne peut renvoyer les difficultés uniquement sur les élèves - avec son florilège de causes supposées ou réelles - mais bien sur un travail d'analyse de la nature des difficultés rencontrées. Elle permet alors aux enseignants de vérifier les hypothèses de travail mené - et de mettre en place les ajustements nécessaires. Il s'agit donc de

travailler sur la conception de l'apprendre, de construire des outils de référence (qu'est-ce que j'ai appris ? comment j'ai fait ? de quoi je me suis servi ? qu'est-ce qui me gêne ? qu'est-ce que je garde ?...). Compte tenu de l'histoire scolaire des élèves, cette réflexion et ce travail est d'autant plus intéressant à mener au sein de l'équipe.



Sylvie Meyer Dreux

est responsable nationale du Gfen (groupe français d'éducation nouvelle)

Quel regard portez-vous sur les évaluations nationales CM2 et CE1 telles qu'elles sont proposées par le gouvernement ?

La conception, la méthode et les procédures imposées par le (les) ministère(s) font fi de tous les travaux, recherches, expériences (au moment où Etats-Unis et Angleterre reviennent sur « le tout » évaluation !!) et besoins exprimés. Sans reprendre tout ce qui a été, à juste titre, dénoncé, il est dommage de ne voir s'installer qu'une logique comptable, une culture du résultat qui pourrait bien ressembler à une logique du maintien de l'ordre. En effet, comment ne pas associer ce type d'évaluation à la consolidation d'une politique qui remet le mérite et les dons au devant de la scène sans parler de la compétitivité. Tout cela au service de ce discuté concept de « l'égalité des chances » !

propos recueillis par Jérôme Lambert

Etat de l'école

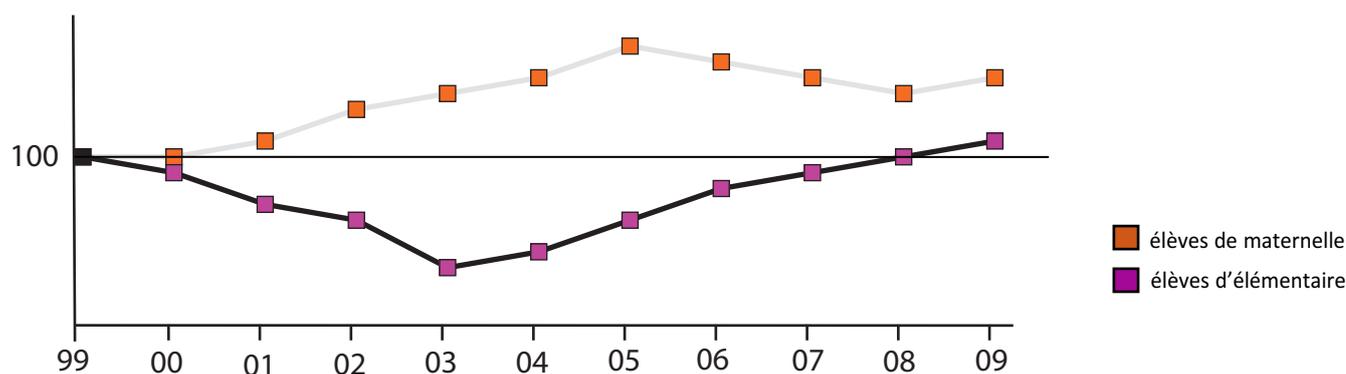
tour d'horizon de l'école primaire à Paris

Au moment où se profilent les opérations de carte scolaire qui vont acter des ouvertures et des fermetures de classes, le SNUipp Paris publie les principaux chiffres marquants des écoles parisiennes. Ils permettent notamment d'éclairer les choix budgétaires régressifs effectués ces dernières années : hausse du nombre d'élèves par classe, sous-dotation de la formation continue, moyens précaires pour la scolarisation des élèves en situation de handicap...

Pour parfaire ce tour d'horizon, les syndicats SNUipp FSU, Snudi FO, Se Unsa et la FCPE appellent les écoles, tous les enseignants et les parents d'élèves à répondre, conjointement si possible, à la "première enquête parents/enseignants sur les besoins et revendications". Elle permettra à partir d'un état des lieux précis, de commencer à établir, avant les opérations de carte scolaire, les revendications des écoles parisiennes.

Nombre d'élèves en hausse depuis 1999

Evolution du nombre d'élèves à la rentrée scolaire (base 100 en 1999)



Le nombre d'élèves parisiens en élémentaire a décliné jusqu'à la rentrée 2003 puis est remonté jusqu'à dépasser son niveau de 1999 (base 100 du graphique) à cette rentrée avec 80 342 élèves. En maternelle, le baby-boom de 2000 a contribué à la forte augmentation des effectifs jusqu'en 2005 qui décroissent depuis jusqu'à cette rentrée qui voit une nouvelle hausse pour atteindre 56 333

élèves. Ces évolutions sont encore plus accentuées dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.

A la rentrée 2009, les 137 251 élèves parisiens sont plus nombreux qu'il y a 10 ans. De l'autre côté, le nombre d'enseignants est quasi stable, 7692 à la rentrée 1999 contre 7711 cette année.

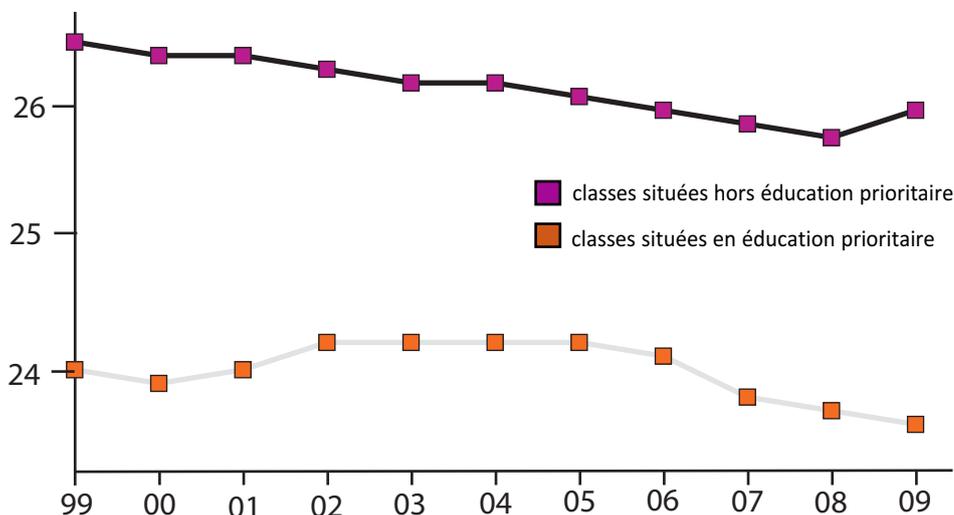
Formation continue, une sous-dotation qui s'aggrave

Les stages de formation continue représentaient 18 275 journées de stagiaires en 2007/2008. Une fois retirées les formations longues ASH, cela représente 1,93 journée de stage par enseignant. Un chiffre éloigné de la moyenne nationale de 2,25 et encore plus du droit théorique à 36 semaines de stage au cours de la carrière qui représenterait environ 4 jours par an (4,5 pour cette année 2007/2008 qui comportait encore 26 heures d'enseignement). Ce volume de formation insuffisant a

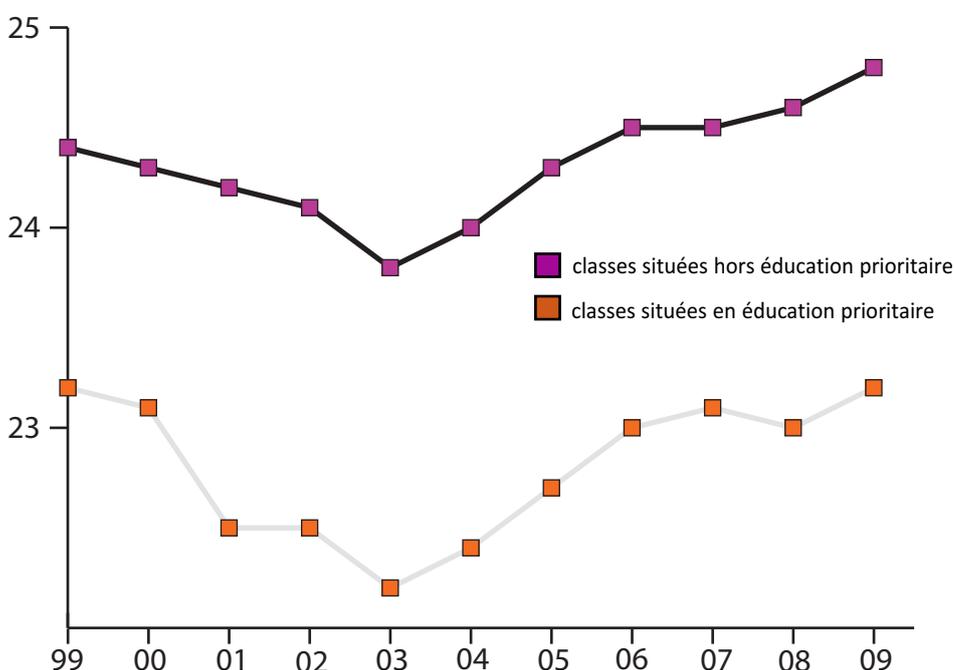
encore décliné depuis ces derniers chiffres communiqués par le ministère, notamment avec la suppression au budget 2010 des stagiaires PE2 qui assuraient un volume d'enseignement correspondant à 128 postes pour Paris, principalement affectés au remplacement de stage de formation continue. Ces chiffres sont enfin à relativiser car ils englobent également les stages à publics désignés et ceux obligatoires (direction d'école par exemple).

Nombre d'élèves par classe en hausse

Evolution du nombre d'élèves par classe en école maternelle



Evolution du nombre d'élèves par classe en école élémentaire



Sur 10 ans le nombre d'élèves par classe augmente en élémentaire (+0,4) pour atteindre 24,8 et baisse en maternelle à 25,9 (-0,5). En prenant comme référence l'année 2003, les effectifs ont même augmenté de un élève par classe d'élémentaire. Depuis la rentrée 2003, les conditions d'enseignement se sont donc dégradées dans les écoles parisiennes. En comparaison, le nombre moyen d'élèves par classe est de 23,4 nationally tous niveaux confondus.

Si l'éducation prioritaire compte moins d'élèves par classe, l'écart est peu élevé : 2 élèves en moyenne en maternelle et 1,5 en élémentaire. Nationalement l'écart est également de 1,51.

Peu d'élèves scolarisés à 2 ans

Lors de la rentrée 2008, la scolarisation des 2 ans représentait 2,2% de cette tranche d'âge à Paris, soit 538 élèves accueillis dans le public, contre 14,2% nationalement. Et l'école privée en accueillait davantage avec 668 élèves de 2 ans. A cette rentrée, cette scolarisation a encore chuté pour ne concerner que 327 élèves.

Le SNUipp revendique la scolarisation de tous les enfants de 2 ans dont les parents en font la demande, notamment dans les quartiers populaires.

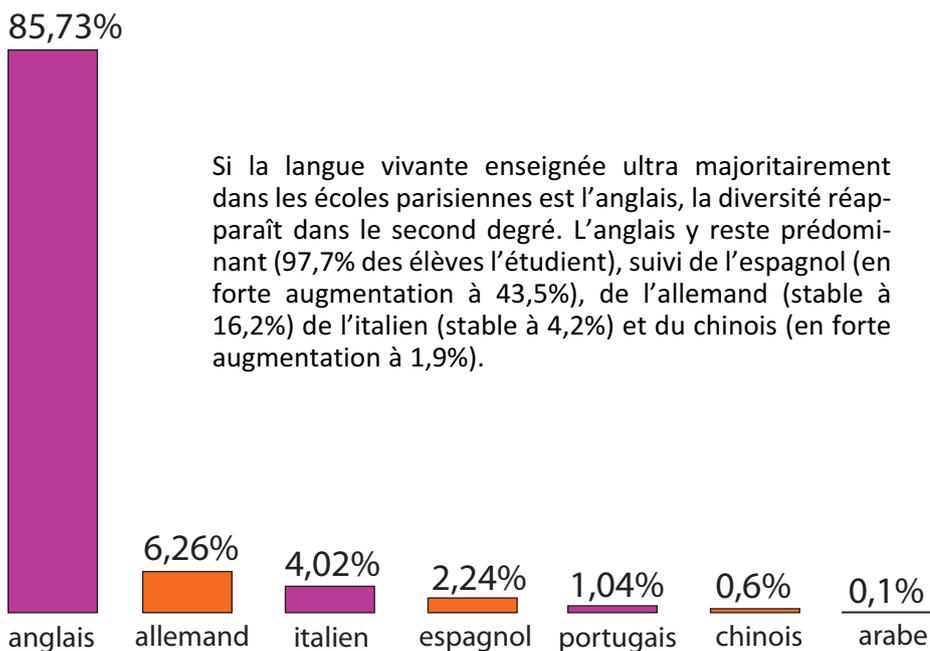
De grosses écoles

54,61% des 661 écoles parisiennes comportent 8 classes et plus. Ce taux plafonne à 18,55% nationalement.

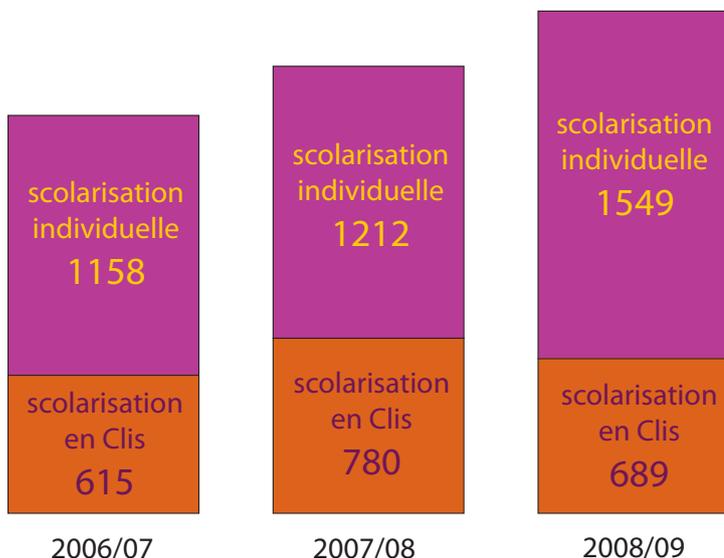
De nombreux primo-arrivants

A la rentrée 2008, Paris comptait 612 primo-arrivants. Rapporté à l'ensemble des élèves scolarisés, ils représentent 0,45% des effectifs, presque le double du taux de 0,26% sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, la politique des clin à Paris n'est pas toujours satisfaisante.

L'anglais plus que prédominant dans les écoles



Scolarisation des élèves handicapés, en hausse mais sans les moyens afférents



Depuis la loi de 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés augmente chaque année mais les moyens ne suivent pas. Le gouvernement refuse notamment toute création d'emplois statutaires de la fonction publique et une formation professionnelle qualifiante pour les personnels précaires accompagnant actuelle-

ment cette scolarisation. Or, les besoins sont criants, en 2008/2009, 1378 élèves ont bénéficié d'un accompagnement réalisé par 207 AE et 307 EVS (en équivalents temps plein). Du côté des enseignants parisiens, actuellement 7,2% exerçant en ASH ne possèdent pas la spécialisation et ce taux grimpe à 26,5% en Clis.

Des enseignants plus vieux

30,9% des enseignants parisiens ont plus de 50 ans contre seulement 20,8% nationalement. Cela porte la moyenne d'âge à 42,1 ans à égalité avec la Martinique et la Corse du Sud, juste derrière la Guadeloupe en tête avec 43 ans de moyenne.

Des inégalités sociales marquées

Si le nombre de catégories socio-professionnelles défavorisées est inférieur au reste de la France (26,5% contre 42,5% nationalement), Paris comporte un taux de Rmistes plus élevé (3,95% contre 3,42%). Ces données sont à l'origine du taux de 32,19% de scolarisation en éducation prioritaire contre 19,06% nationalement.

Des manques de CPC

Si Paris épouse scrupuleusement le ratio national d'un inspecteur pour 217 enseignants, les conseillers pédagogiques manquent. Nationalement, on en compte 1 pour 90 enseignants contre 1 pour 116 à Paris.

3 postes en plus en 2010

de qui se moque-t-on ?

La dotation ministérielle est de seulement 3 postes supplémentaires pour Paris à la rentrée 2010. Nettement insuffisant alors que tous les postes de PE2 sont supprimés, représentant un volume d'enseignement de 128 postes à temps plein pour la formation continue et les compléments de temps partiels.

Comme chaque année, janvier voit s'ouvrir la période de la carte scolaire. Cette opération annuelle a pour but de procéder aux ouvertures et fermetures de classes en tenant compte de l'évolution des effectifs et de la dotation ministérielle. Le ministère accordera 3 postes supplémentaires à l'académie de Paris pour préparer la rentrée 2010. Nettement insuffisant, notamment en regard de la suppression des postes de PE2 qui assuraient un service d'enseignement correspondant à 128 postes à temps plein à Paris. Les moyens seront donc en forte baisse pour la prochaine rentrée et pèseront lourdement sur la formation continue et le complément des temps partiels.

8 classes pour 858 élèves de plus

Cette année scolaire, l'académie de Paris compte 858 élèves de plus que l'an passé. Cela porte le nombre total d'élèves à 136 382. Malgré cette élévation importante du nombre d'élèves, l'académie n'a ouvert que 8 classes supplémentaires, soit une classe pour près de 108 élèves. Malgré une baisse importante l'année dernière, le nombre de classes à niveaux multiples reste élevé. Ainsi en 98/99 il y avait sur 3273 classes élémentaires 214 classes à niveaux multiples (6,54%). Cette année sur 3293 classes élémentaires, il y en a 267 (8,11%).

De plus, de nombreuses écoles se plaignent de classes surchargées. Il n'est pas rare de voir des classes à 29, 30 élèves, notamment au cycle 3. Ce sont souvent des écoles qui frôlent le seuil d'ouverture sans parvenir à le dépasser franchement et qui donc se voient refuser une ouverture pourtant nécessaire. Comme le SNUipp l'a réclamé au dernier CDEN, il faudra que l'académie revoie les seuils d'ouverture et de fermeture si l'on veut que cette situation préjudiciable à la réussite des élèves évolue dans le bon sens.

Des moyens insuffisants pour la ZEP

Alors que la politique de la Zep se devait d'apporter plus à ceux qui ont moins, on s'aperçoit que l'effort consenti pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire mériterait d'être plus conséquent. En

effet, si on observe la moyenne académique, on s'aperçoit que les écoles élémentaires en Zep n'ont en général que 2,4 élèves de moins par classe que les écoles élémentaires hors Zep.

La moyenne parisienne s'établit à 23,05 en Zep et à 25,43 hors Zep.

En maternelle, la situation semble plus favorable si on ne retient que l'écart entre écoles Zep et écoles Hors Zep. La moyenne parisienne en maternelle s'établit à 23,21 en Zep et à 27,25 hors Zep. Il y a donc un peu plus de 4 élèves en moins dans les écoles maternelles de Zep. Cette plus grande différence est due à un taux d'encadrement plus élevé dans les maternelles hors Zep et non pas à un effort plus important dans les Zep. Il faudra entamer la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour réellement apporter aux écoles en Zep l'aide dont elles ont besoin.

Vigilance sur les postes de Rased

Cette rentrée a vu la mise en application de la suppression de 72 postes de Rased sur Paris. Tous les arrondissements sont touchés, y compris ceux concentrant les écoles en Zep/Rep. L'exceptionnelle mobilisation des parents et des personnels a permis d'enrayer le processus de disparition complète des Rased. Elle a même obligé le ministre X. Darcos à reculer en transformant la moitié des postes Rased supprimés en postes de « soutien » implantés dans des écoles difficiles. À Paris cela donne 36 postes « sout ». Il reste 8 postes E vacants, notamment dans le 18e arrondissement. Il ne faudrait pas qu'à l'occasion de cette carte scolaire ces postes soient supprimés au prétexte qu'ils n'étaient pas pourvus en maîtres spécialisés. Ce serait une manière détournée de poursuivre l'entreprise de démantèlement des Rased que la mobilisa-



tion avait su enrayer.

Remplacements

L'an passé, le rectorat avait supprimé 22,5 postes de brigades départementales pour «financer» les ouvertures de classes et la création des postes «sout». Ces suppressions pouvaient faire craindre une situation catastrophique du point de vue des remplacements si à la rentrée l'académie ne s'était pas retrouvée en position de surnombre. À la rentrée 220 collègues se retrouvaient sans affectation. Il en reste encore une quarantaine. Ces collègues assurent en attendant un poste des missions de remplacements. Mais qu'advient-il lorsqu'ils auront tous été nommés ? On ne peut espérer que cette situation perdure et il faudra bien que le rectorat abonde la brigade départementale si on veut faire face à la situation.

Alerter le SNUipp

Le Comité Technique Paritaire (CTP) se tiendra le 11 février. Il sera suivi par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 18 février. C'est dans ces instances de consultation que les représentants du SNUipp-FSU porteront les revendications des personnels et assureront la défense des écoles menacées injustement de fermeture. Vous pouvez d'ores et déjà remplir l'enquête carte scolaire qui se trouve sur notre site et nous adresser tous les éléments qui permettront aux représentants du SNUipp de faire reconnaître par l'administration la situation des écoles.

Santo Inguaggiato

Objectif Rased

retrouver les moyens perdus

Pour permettre aux Rased de remplir leur rôle et leurs missions, il faut à la fois récupérer les 3000 suppressions de postes de l'an dernier et garantir des départs en formation en nombre suffisant.

La mobilisation de l'an passé a permis de stopper le ministère dans son projet de suppression totale des Rased initialement prévue sur 3 ans. Au final, 3000 postes ont été supprimés sur les 9000 que comptent les réseaux (12 000 avec les psychologues scolaires) et 1500 postes dits « surnuméraires » ont été actés. Ces derniers, selon les engagements du ministre, ne devaient pas être financés au détriment d'autres postes. Pourtant, dans certains départements, ces promesses n'ont pas été tenues. Globalement, seuls 800 de ces postes ont été budgétés en surnombre au lieu de 1500. Ainsi, à Paris, il y a eu 72 suppressions sèches sans surnombres budgétaires, et plus de 30 postes supprimés dans la brigade de remplacement. Pour les écoles, dans certains arrondissements, la réalité au quotidien est difficile à vivre, comme par exemple dans le 18^{ème} arrondissement où 8 postes n'ont pas été pourvus dans la même circonscription.

Les décisions de carte scolaire auront lieu après le CTP du 11 février et le CDEN du 18 février. La plus grande vigilance s'impose donc afin de maintenir le potentiel des postes Rased. C'est dans le but d'avoir le maximum d'éléments pour intervenir lors des CTP et CDEN que le SNUipp avait organisé en décembre une réunion d'information syndicale.

Un tableau des postes par circonscription, en fonction du nombre total d'élèves, des élèves en ZEP et des élèves dans des écoles classées en groupe 4 et 5 nous a permis de pointer un certain nombre de manques.

Les enseignants en Rased ont aussi exprimé leurs besoins en termes de formation spécifique ASH, ainsi que l'augmentation de leur charge de travail suite à la mise en place de la loi de février 2005. En effet, ils sont de plus en plus sollicités en tant que personnels ressources pour des observations d'enfants dont le handicap n'est pas toujours avéré, ou qui doit entraîner une demande de reconnaissance. Ce nouveau type de mission est très chronophage et empiète sur les temps de prise en charge des élèves.

La comparaison du nombre de postes Rased est sans appel entre les années 1996/97 et 2008/09, deux années où le

nombre total d'élèves sur Paris se situait aux alentours de 135 500 élèves. Si en 1996/97, il y avait 374 postes de Rased, au moins 97 classes de perfectionnement et environ 45 postes en CAPP/CMPP, en 2008/09 il ne restait que 420 postes de Rased, sans classe de perfectionnement et 33 postes en CAPP/CMPP ...

Peut-on dire qu'aujourd'hui, les élèves ont moins de difficultés et moins besoin de prises en charge qu'il y a 10 ans ? Certainement pas ! Le SNUipp interviendra, lors des prochaines opérations de carte scolaire, afin de maintenir et augmenter le nombre de postes de Rased nécessaires à la prise en charge de tous les élèves, dans toutes les circonscriptions.

Assurer des départs en stage suffisants

Lors de la réunion d'information de janvier sur les départs en stages CAPA-SH, l'académie a indiqué, sans explication, les « besoins » de départs en formation. Soit option A : un départ, pas de départ en option B, option C : 2 départs, option D : 16+2 départs, option E et F : 5 départs et option G : 2 départs.

Les représentants de l'académie ont bien précisé que ces besoins chiffrés étaient provisoires et qu'ils devaient être discutés dans les instances paritaires prévues mi-février. C'est à ce moment là que devraient être présentés les postes vacants, les départs en retraite prévus, les ouvertures et fermetures



de postes, afin d'obtenir un nombre de collègues spécialisés nécessaire. Le SNUipp revendiquera un nombre de départs en stage permettant une couverture de tous les postes spécialisés par des collègues spécialisés ou en cours de spécialisation. En cela, les prévisions de départs envisagées par l'académie sont bien en deçà des besoins constatés dans les écoles. Et surtout elles arrivent après une année blanche pour les Rased sans aucun départ en formation E et G à Paris. Nationalement, la situation n'est guère meilleure et laisse planer de lourdes inquiétudes sur le devenir des Rased. Cette année, seuls 36 enseignants sont en formation Capa-sh G et 119 en E, alors qu'ils étaient respectivement 252 et 544 en 2008/2009.

Agnès Duguet

CAPP : changement de ton de l'académie

Accompagnée par le SNUipp, FO et le Se, une délégation de collègues des Capp a été reçue à l'Académie lundi 18 janvier. Celle-ci était représentée par M. Michelet (Directeur), M. Duthy (IA) et Mme Faure (ICC-ASH). Force est de constater que le changement de ton était radical sur la question des Capp : alors que l'IA précédent avait juré leur disparition, celle-ci n'est plus à l'ordre du jour même de nouvelles suppressions de postes sont annoncées. Si la direction de l'académie continue à dire que ce n'est pas à l'éducation nationale de financer les Capp, le directeur reconnaît que ces structures sont « une nécessité ».

Pour autant, l'Académie explique que si 'on veut maintenir l'intégralité des Capp, « il faut prendre ailleurs » et que donc il faut « une gestion équilibrée ». Il est donc proposé un découpage des Capp en 4 pôles ayant chacun un directeur à leur tête ainsi qu'un psychologue. Les postes G, eux, seraient entre 3 et 6 par pôle. Pour le SNUipp, si le changement de ton est très largement appréciable, la réalité de l'évolution des structures est condamnable : au final près d'un tiers des postes seraient supprimés en deux ans, ce qui est plus que contestable pour un dispositif reconnu comme « utile et nécessaire ».

Formation continue de Charybde en Scylla

Le premier conseil de formation 2009 – 2010 s'est tenu tardivement en raison « d'incertitudes organisationnelles » aux dires de l'administration, entendez les changements ministériels et académiques de rentrée.

En novembre, les décisions sur la formation des maîtres n'étaient pas toutes arrêtées : la suppression de l'année de fonctionnaire stagiaire (actuelle PE2) rend nébuleuse l'avenir de la formation continue, en particulier les stages longs de 3 semaines.



Depuis l'an dernier, nous assistons à un glissement des « actions de formation » qui se renforcent au niveau des circonscriptions (18h), mais qui ont tendance à se rétrécir du côté des stages longs : la brigade départementale diminue et l'un des stages groupés des PE2 est utilisé, depuis quelques années, pour la formation complémentaire des sortants d'IUFM (T1 et T2).

C'est l'une des raisons qui ont poussés les représentants du SNUipp à exprimer leur forte inquiétude sur les orientations qui prévalent, tant au niveau de la Fonction Publique, qu'à l'Education Nationale sur l'avenir de la formation continue : la distinction classique entre formation initiale et formation continue serait caduque (ce que nous contestons) et la « modernisation » impliquerait le renforcement du pilotage d'actions d'adaptation à

l'emploi et aux différents contextes de travail. C'est bien ce qui se passe dans les circonscriptions ; c'est ce qui risque de se passer si les stages d'école sont effectués en partie sur les 18h.

C'est une vision restrictive de la formation qui tourne le dos à tout ce que la recherche universitaire constate d'évolutions profondes de notre métier : les jeunes changent ainsi que leur mode d'acquisitions des apprentissages ; les inégalités et les difficultés scolaires demandent des réponses autre-

ment plus complexes que la seule mise en place de l'aide personnalisée ; la didactique s'enrichit dans toutes les matières et les connaissances se multiplient sur les postures professionnelles les plus efficaces. La recherche en éducation est de plus en plus féconde, elle devrait être un outil au service de notre approfondissement professionnel... mais sa diffusion, au sein même de l'Education Nationale est terriblement limitée. Qu'y aurait-il d'aberrant de concevoir la formation

continue sous forme de modules universitaires ?

Avons-nous encore une formation continue

digne de ce nom... quand les 36 semaines dues sur la carrière sont devenues une chimère ?

Ce conseil de formation a été l'occasion, pour la direction de l'académie, de fournir un bilan chiffré de la formation 2008-2009 : sur 288 stages prévus, une trentaine a été annulée (stages courts départementaux) : les prévisions sont toujours difficiles à établir au moment où s'élaborent le plan de formation.

Nous avons renouvelé notre demande d'une enquête départementale sur les besoins s'appuyant sur les retours de stage, mais également sur une consultation des collègues, dans les écoles. Comme toujours, l'administration n'y est pas hostile, mais depuis des années, nous ne voyons rien venir.

L'examen du cahier des charges 2010-2011 se réfère aux axes prioritaires de l'académie : politique culturelle, ouverture internationale, école maternelle et scolarité des élèves aux besoins particuliers. L'architecture du Plan de formation comprendra un volet départemental de stages, un volet de « formation d'initiative locale » en circonscription, y compris les stages d'école et bien évidemment, une formation hors temps de travail qui progresse.

Il y a matière à réagir, vite et collectivement!

Danielle Czalczynski

Stages T1-T2 non assurés par l'académie

Une fois de plus, l'académie de Paris ne respecte pas les obligations légales de formation initiale. Malgré d'incessantes relances du SNUipp auprès de l'Inspecteur d'académie et des services du Rectorat, une fois encore on constate que le droit à la formation des personnels n'est pas respecté. La formation continue et initiale paie malheureusement les frais de la politique générale de restriction budgétaire du gouvernement. Le nouvel Inspecteur d'académie avait pourtant réaffirmé son attachement au droit à la formation de tous les enseignants et notamment des « début de carrière », en T1 et T2. Or, on constate, qu'une fois de plus, nombre de T1 et T2 ne partiront pas en stage cette année. L'IUFM s'est saisi des niveaux de classe dont il avait besoin pour pourvoir aux besoins de stages des PE2, mais le nombre de PE2 étant inférieur au nombre d'enseignants en T1 et T2 devant partir en stage, beaucoup de collègues titulaires n'en bénéficieront pas et seront encore laissés pour compte, sans aucune garantie d'en bénéficier un jour. D'ailleurs, l'administration n'a même pas pris la peine d'informer les enseignants concernés.

À ce problème, le SNUipp Paris a proposé à l'inspecteur d'académie d'utiliser les enseignants en surnombre pour compenser les départs en stages de tous les collègues T1 et T2. L'administration s'est montrée plutôt favorable à cette proposition en CAPD, mais peine à la mettre en place !

Les représentants du personnel du SNUipp ont rappelé par courrier à l'inspecteur d'académie, que ces stages T1 ou T2 sont prévus dans le plan de formation et représentent une obligation légale à laquelle l'académie doit se plier. Le SNUipp rappelle son attachement au droit à la formation et réclame donc que l'académie de Paris remplisse ses obligations légales de formation et qu'aucun collègue, qu'il soit T1 ou T2 ne soit lésé par le manque de moyens de remplacements. L'académie doit arrêter d'afficher un attachement de façade à la formation des enseignants, et assumer sa volonté de poursuivre les restrictions budgétaires qui ont notamment pour conséquence la suppression des brigades de remplacement.

Stages PE1/M1 à Paris

quand la « masterisation » casse la formation

La réforme dite de « masterisation » vise à développer la précarité, à casser la formation et renforce la sélection sociale à l'entrée au métier. Cela va à l'encontre des mandats du SNUipp, qui a pour projet une formation sur trois ans, avec une entrée progressive dans le métier. Le SNUipp continue donc à s'associer et à encourager la mobilisation des étudiants, des stagiaires et des personnels contre la réforme dite de « masterisation ».

Le stage PE1/M1 a été imposé par l'Académie contre l'avis des étudiants, des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs, malgré l'opposition des syndicats qui réclament toujours l'abrogation de la circulaire ministérielle d'août 2009 mettant en place les stages en responsabilité des étudiants. Les syndicats parisiens SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud-Education ont appelé les enseignants à ne pas accueillir d'étudiants lors des stages en responsabilité. Ce dernier sera à coup sûr la justification gouvernementale pour envoyer les titulaires du concours 2010 en classe sans formation.

Les étudiants qui passent le concours de PE viennent donc d'effectuer un stage en responsabilité dans les écoles. Le bilan du stage à Paris n'est pas glorieux.

Pour la plupart des étudiants, le stage s'est « bien passé » dans le sens où il n'y a pas eu de problème majeur. Cependant, le déroulement des stages montre que la réforme de la « masterisation » est une véritable négation de la formation. En effet, environ la moitié des étudiants n'a pas bénéficié d'une pratique accompagnée, qui permet une entrée progressive dans l'activité de classe. Ils ont observé des classes puis, lorsqu'ils ont pris la classe seuls, en responsabilité, ils n'ont pu que copier les pratiques des maîtres d'accueil, sans réelle réflexion. En effet, cette période n'a pas pu être préparée, pour la plupart des étudiants, en connaissant les programmes, en prévoyant des programmations, en réfléchissant à des objectifs. Beaucoup d'étudiants, pour que le stage se passe bien, ont été conduits à ne faire que des exercices d'entraînement, sans avoir les moyens de construire des séances qui permettent aux élèves de comprendre et s'appropriier les notions abordées.

Le déroulement des stages que la réforme veut généraliser pousse les étudiants, futurs enseignants, à des méthodes mécaniques, transmissives, en écartant la réflexion sur les pratiques et la pédagogie. Ce n'est pas étonnant de la part d'un gouvernement qui a mis en place des programmes aussi rétro-



grades il y a deux ans.

De plus, l'Académie a pris des risques inconsidérés pour imposer ces stages : des stagiaires se sont vus imposer des classes avec des élèves bénéficiant de PAI sans connaître véritablement le problème, d'autres ont dû effectuer des sorties sans en avoir l'habitude, certains ont dû gérer des élèves en grandes souffrances susceptibles d'engendrer des problèmes pour leurs camarades de classe, pour les stagiaires ou pour eux-mêmes.

À cela s'ajoute des conditions de stages complètement inégalitaires. Certains stagiaires ont pu le préparer avec des maîtres formateurs, d'autres ont été avec des « maîtres d'accueil temporaires » sans formation et sans temps de décharge. Le temps de travail était différent selon les stagiaires, entre un et quatre jours.

Ces conditions de stage et le refus de la réforme ont conduit plusieurs dizaines d'étudiants à refuser le stage en responsabilité. Ils demandaient d'effectuer cette semaine en pratique accompagnée, afin de se former réellement. L'académie leur a tout simplement refusé l'entrée dans les écoles ! Des maîtres formateurs

refusaient de quitter leur classe et de cautionner les stages, ils se sont vus menacer de se faire retirer de leurs fonctions.

La mobilisation des stagiaires et de maîtres formateurs n'a pas été vaine. D'après l'Académie, au moins 50 stages et 80 visites de maîtres formateurs n'ont pas été effectués. Cette action a permis de mettre en lumière les dysfonctionnements des stages en responsabilité et l'aberration que représente cette réforme. Elle a permis aux étudiants d'en discuter, aux étudiants et aux maîtres formateurs de se rencontrer. Pour le SNUipp, cette mobilisation est donc un point d'appui pour continuer à se mobiliser pour obtenir le retrait de la réforme de la « masterisation ».

Antoine Pelletier

La négation du rôle des IMF

Deux événements viennent de montrer l'avenir que le gouvernement réserve aux maîtres formateurs. Lors des stages des étudiants de master 1 et PE1, ceux-ci ont simplement reçu une liste d'étudiants à visiter, sans être le moins du monde associés à la préparation de cette tâche qui ne fait pas partie de leurs prérogatives. En effet, les PEMF sont supposés accompagner, encadrer des stagiaires en formation initiale, pas visiter des étudiants qui préparent le concours et effectuent un stage en responsabilité dans le cadre d'un contrat de droit privé ! Aucun projet pédagogique n'a été constitué, il a été simplement demandé aux maîtres formateurs d'effectuer une « formation TGV », de former quelqu'un en une visite et un court moment d'échange.

Le deuxième événement est l'organisation à l'IUFM d'une journée banalisée pour construire les maquettes des futurs masters supposés préparer les étudiants aux concours, les former à la prise de classe et permettre des réorientations professionnelles ou vers la recherche. Les maîtres formateurs n'ont tout simplement pas été conviés à cette journée. Seuls les formateurs de l'IUFM y ont été associés. Cela en dit long sur le projet du gouvernement qui voit décidément la formation sous l'angle absurde d'une formation universitaire suivie du jour au lendemain d'une immersion dans les classes, sans accompagnement.

A l'inverse, pour le SNUipp-FSU, le rôle des formateurs de terrain est fondamental dans l'articulation de la théorie et de la pratique d'un point de vue disciplinaire, pédagogique et professionnel.

AVS-EVS

instauration des CUI (contrat unique d'insertion)

L'instauration du revenu de solidarité active (RSA) entraîne une réforme des actuels contrats de droit privé que sont les emplois de vie scolaire (EVS). Au 1er janvier 2010 a été créée un contrat unique d'insertion (CUI), en remplacement des contrats aidés existants.



Le CUI est un contrat d'accompagnement dans l'emploi-CAE pour le secteur non marchand, en l'occurrence les écoles, et un contrat initiative emploi assez similaire pour le secteur marchand.

Le contrat d'avenir a été quant à lui abrogé.

Le CUI est une convention tripartite entre l'employeur, le bénéficiaire et soit le conseil général si le bénéficiaire relève du RSA, soit de pôle emploi ou des entreprises de travail temporaire ou des agences de placements privées.

Cette convention fixe les modalités d'orientation d'accompagnement professionnel de la personne sans emploi et prévoit des actions de formation professionnelle, pendant ou hors du temps de travail et de validation des acquis de l'expérience (VAE), nécessaires à la réalisation du projet professionnel.

A partir du 1er janvier 2010, des modifications sont donc apportées au CAE et notamment le fait que la durée de 24 mois peut être portée à 60 mois, pour les salariés âgés de 50 ans et plus et bénéficiaires de certains minima sociaux, ainsi qu'aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

Le contrat pourra être prolongé à titre dérogatoire au-delà de la durée maximale légale prévue afin d'achever une action de formation professionnelle définie initialement dans la convention et en cours de réalisation, sans toutefois pouvoir dépasser le terme de cette formation.

Les actions de formation pourraient être

financées en tout ou partie au moyen de la cotisation obligatoire que les collectivités territoriales versent au centre national de la fonction publique territoriale. Cette mesure ne s'appliquerait donc pas dans l'Education nationale.

De plus le CAE à durée déterminée pourrait également être conclu pour une durée indéterminée à partir du 1er janvier à la condition que l'employeur s'engage à assurer un complément de formation professionnelle au salarié.

En outre, la loi introduit la possibilité de moduler la durée hebdomadaire du travail sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, c'est à dire qu'une intensité progressive de travail pour les salariés peut être envisagée.

Sylviane Charles

Obtenir un statut de la fonction publique

Des contrats de travail différents, des salaires indignes, aucune formation dispensée... Des centaines de personnes en contrat précaire s'investissent dans les écoles parisiennes auprès des élèves et des enseignants et tracent les contours de nouveaux métiers indispensables.

Ces personnels encadrent et accompagnent au quotidien le fonctionnement de l'école et sont rémunérés entre 500 et 700 euros par mois.

Loin de s'être vu proposer un vrai métier, stable, appuyé par une solide formation, ils sont recrutés à très bas salaire, sous des contrats précaires différents et sans une formation autre que symbolique.

Face à la situation des contrats privés- EVS, la situation des assistants d'éducation peut paraître plus enviable, il n'en est rien. Certes, ils bénéficient d'un statut d'agent public qui leur permet de bénéficier des droits des agents non titulaires de l'Etat, pour une durée maximale de 6 ans. Les derniers recrutements ont été fait sur la base de mi-temps imposés. Ceux déjà employés, se sont vus imposer de nouveaux horaires notamment par l'encadrement des activités "coup de pouce" mise en place dans le cadre du réseau ambition réussite.

Des emplois offrant à peine de quoi (sur)vivre, à un moment où les chiffres officiels établissent le seuil de pauvreté pour une personne seule autour de 800 € par mois !

Le SNUipp revendique que ces personnels puissent accéder à un emploi statutaire de la Fonction Publique.

CAE enfin rétablis dans leur droit !

Pour les CAE, la modulation du temps de travail, est illicite en dehors de toute convention. À défaut d'une convention ou d'un accord collectif étendu, la modulation ne peut pas être imposée par le biais d'un simple contrat de travail. Les heures effectuées au-delà des 20 heures rémunérées sont des heures complémentaires qui doivent être payées. Les conseils des prud'hommes d'Angers, de Mont De Marsan et de Guéret ont délibéré en faveur des demandes de paiement des heures complémentaires faites par les salariés en CAE, employés par l'Education nationale avec une mission d'Emploi de Vie scolaire, ne reconnaissant pas aux lycées recruteurs, la possibilité d'appliquer une modulation des horaires de travail des CAE.

A Paris, le conseil des prud'hommes a débouté le lycée Janson de Sailly et l'a condamné à payer à Madame C, défendue par le SNUipp, la somme de 4000 euros, correspondante aux heures complémentaires qu'elle avait effectuées dans une école parisienne.

C'est une première victoire qui en appelle d'autres.

Les droits des CAE doivent être respectés. S'ils ne sont pas respectés, n'hésitez pas à contacter la section du SNUipp Paris, afin de constituer un dossier prud'homal.

Direction d'école à Paris

une question centrale pour la réussite des élèves

L'ouverture de la table ronde sur cette question avec la ville de Paris est l'occasion pour le SNUipp Paris de rappeler ses revendications sur la direction d'école, une question centrale dans sa vision progressiste de l'école.

La direction d'école est une question centrale dans la vision progressiste de l'école que porte le SNUipp FSU. L'ouverture de la table ronde sur cette question avec la ville de Paris est l'occasion pour le SNUipp Paris de rappeler ses positions sur la direction d'école, et ses revendications pour les personnels qui exercent ces missions.

Pour un meilleur fonctionnement de la direction d'école

Du bon fonctionnement de la direction d'école dépend aussi la réussite de tous les élèves. Les personnels qui exercent ces missions ont donc un rôle important à jouer dans le bon fonctionnement d'une école. Lors du congrès départemental en juin 2009, les mandats du SNUipp Paris ont été réaffirmés : tout d'abord, le directeur d'école est avant tout un enseignant, membre de l'équipe éducative de l'école. Même si, bien entendu, il assume un grand nombre de tâches administratives, il ne saurait être question de le remplacer par un personnel administratif. Les aspects administratifs de cette fonction comportent tout le temps des aspects éducatifs sous-jacents. Cette connaissance de toutes les facettes administratives, sociales et pédagogiques de la réalité lui permet d'effectuer ces tâches dans l'intérêt de l'école et de ses personnels, des élèves et de leur famille. Cette conception du rôle du directeur/directrice doit bien évidemment s'organiser dans le cadre des textes réglementaires qui confient aux directeurs/directrices des responsabilités particulières et spécifiques.

Le directeur/directrice n'est pas un supérieur hiérarchique des enseignants. Pour le SNUipp, le travail collectif de l'équipe est une nécessité pour permettre la réussite de tous les élèves. Le directeur/directrice est et doit rester pleinement partie prenante de cette équipe. Un statut hiérarchique créerait une fonction supplémentaire de "jugement" sur le travail des adjoints, fonction incompatible avec l'égalité et libre circulation de la parole et des idées au sein du Conseil des Maîtres. D'ailleurs, la conséquence de cette position est une des revendications portée

par le SNUipp : la reconnaissance institutionnelle du conseil des Maîtres, ce qui n'est pas le cas dans le décret de 1990.



Le temps de décharge du directeur est un temps au service de l'école. Ce temps est et doit être du temps pour les équipes pédagogiques et éducatives, pour les élèves, pour les familles : aide à la réalisation de projets pédagogiques, lien et écoute des familles, liens entre tous les intervenants... et non servir à la réalisation de tâches administratives qui se sont multipliées ou ont été transférées vers les écoles ces dernières années.

Enfin, le directeur/directrice n'est pas un enseignant supplétif. Pour le SNUipp, le directeur/directrice est un maillon essentiel de la vie des écoles. Il ne doit donc nullement être considéré comme enseignant supplétif par l'administration pour assurer le remplacement des enseignants absents, voire même des animateurs absents, non remplacés.

Pour la reconnaissance de la fonction de directeurs et directrices d'école

Depuis quelques années, les personnels exerçant les missions de direction sont soumis à une pression accrue de la part de leur hiérarchie. Pour faire passer ses réformes rétrogrades et régressives dans les écoles, le ministère de l'éducation a accru la pression hiérarchique sur l'ensemble des personnels, et tient les directeurs d'école comme seuls comptables de toutes les positions prises collectivement par l'équipe. L'an passé, des directeurs d'écoles ont été menacés directement par l'Inspecteur d'académie de retrait d'emploi immédiat si les évaluations CM2 n'étaient pas passées dans l'école. C'est

inacceptable, il s'agit de contrer collectivement cette tendance. Un statut de directeur ne ferait qu'aggraver cette situation et ne protégerait en rien les personnels, il s'agirait d'un statut contraignant et non protecteur. De plus, ce statut serait le premier pas vers la création des EPEP.

Ils doivent également faire face à un alourdissement de leur charge de travail et à une diversification des tâches à effectuer : accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap, accueil des stagiaires PE2 en stage filé... Le SNUipp continue donc plus que jamais de revendiquer un développement et une amélioration de la formation initiale et continue des directeurs d'école.

Lors de la réunion d'information syndicale du SNUipp du 12 janvier dernier, a émergé l'idée de clarifier les tâches qui peuvent être demandées aux directeurs/directrices par le rectorat et celles qui ne leurs sont pas imposées par les textes réglementaires. Si ce rappel peut s'avérer nécessaire, il ne s'agit pas pour le SNUipp de fixer un cadre rigide contraignant pour les personnels.

Pour conclure, il ne s'agit pas de mettre un point final à la réflexion sur la direction d'école, mais bien de continuer à travailler sur cette question dans l'intérêt des personnels et de leurs élèves.

Jérôme Lambert

La nécessaire clarification des relations avec la ville de Paris

Comme le SNUipp le portait depuis longtemps, Mme Colombe Brossel, adjointe aux affaires scolaires, a décidé de lancer une table ronde sur les relations entre la ville de Paris et les écoles. Cette table ronde va porter sur quatre thèmes traitant de l'ensemble de la vie scolaire en relation avec la municipalité y compris sur les questions de personnels (détails consultables en ligne).

Au cours d'une prochaine réunion d'information syndicale et à travers différentes publications, le SNUipp s'engage à construire avec les personnels les revendications de personnels sur ces différentes questions.

Le point sur

autorisations d'absence, disponibilités et temps partiels

De nombreuses informations erronées circulent dans les écoles concernant les autorisations d'absence, les disponibilités et les temps partiels. Le SNUipp propose donc d'éclaircir ces questions d'un point de vue juridique.

Disponibilité

La disponibilité entraîne la perte de son poste, du droit au logement ou à l'IRL pour les instituteurs (-trices), de l'avancement et de son poste. Les années de disponibilité ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite sauf dans le cas d'une disponibilité pour garde d'enfant de moins de 8 ans. À l'issue de sa disponibilité, l'enseignant doit solliciter une demande de réintégration dans son corps d'origine.

Il existe 2 types de disponibilité :

la disponibilité de droit

Pour suivre son conjoint, pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.

la disponibilité pour convenances personnelles.

Elle doit être sollicitée auprès de l'Inspecteur d'académie qui peut l'accorder ou la refuser en fonction des nécessités de service. À Paris, dans la majorité des cas, les disponibilités sont accordées. Elles sont à demander généralement avant le 31 mars de l'année précédente.

Congés de maladie

Les vacances ne sont décomptées des jours de maladie que lorsque l'enseignant est arrêté avant et après la période de vacances pour la même pathologie.

Maladie ordinaire

Sont accordés 90 jours à plein traitement par an. Le décompte des jours de congés pour droit à traitement plein se fait par examen de la période des 365 jours qui précèdent ce congé, et non par année civile ou scolaire. Après ces 90 jours, l'enseignant passe à mi-traitement.

Congé longue maladie (CLM)

Lors d'un congé maladie-ordinaire qui se prolonge, il est conseillé, selon la nature et la gravité de la maladie, de demander à son médecin d'envisager la mise en congé de longue maladie qui ouvre davantage de droits que le congé de maladie ordinaire. La première année est à plein traitement et les 2 années supplé-

mentaires sont à mi-traitement, éventuellement complétées par la MGEN.

Il n'y a pas de perte de poste pendant la durée de CLM.

Congé longue durée (CLD)

Sa durée est limitée à 5 ans, 3 ans à plein traitement et 2 à mi-traitement (éventuellement complétés par la MGEN). A la différence du congé ordinaire de maladie et du congé de longue maladie, le CLD n'est pas renouvelable au titre des affections relevant d'un même groupe de maladies. Il n'est donc délivré qu'une fois épuisés les droits à plein traitement du congé de longue maladie. Il prend alors effet à la date de début du congé de longue maladie si celui-ci a été accordé pour l'affection de longue durée.

La mise en CLD entraîne une perte du poste au bout d'un an, mais n'empêche en rien la progression de carrière.

Travail à temps partiel

Les services à temps partiels se demandent généralement avant le 31 mars de l'année qui précède le congé, à l'aide du formulaire joint à la circulaire départementale. Il peut toutefois être demandé en cours d'année dans le cadre des temps partiels de droit faisant suite à un congé maternité par exemple. La demande doit être faite 2 mois avant le début de la période à temps partiel sollicitée.

Seul le temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans compte à temps plein pour la retraite.

Temps partiel de droit

Les enseignants peuvent faire une demande de temps partiel pour des quotités de 50%, 62,50% (soit 2 jour et demi travaillés) ou 75% (soit 3 jours travaillés).

Temps partiel sur autorisation

Seules les quotités de service de 50% ou 75% peuvent être accordées par l'administration. Le mi temps peut également se faire sous forme annualisée. Obtenir un temps partiel annualisé n'est jamais de droit.

Autorisations d'absence

Toutes les autorisations d'absence, quel qu'en soit le motif, doivent être formulées par écrit et acheminées par voie hiérarchique, l'Inspecteur de circonscription émettant un avis ou accordant, dans certains cas, l'autorisation, avec ou sans traitement. La notion de congés sans solde n'existe pas dans l'Education Nationale.

Il existe des autorisations d'absence de droit avec traitement (mandats électifs ou grossesse et examens médicaux obligatoires par exemple). D'autres autorisations d'absence sont accordées avec traitement (mariage ou Pacs, jury d'assises, concours ou examen...). Enfin, des autorisations peuvent être accordées sans traitement.

Pour les cas non prévus par les textes, il est toujours possible d'effectuer une demande d'autorisation d'absence à l'inspecteur de circonscription. L'autorisation (avec ou sans traitement) est alors à l'appréciation de l'ICC ou de l'IA. En cas de problèmes, prendre contact avec les représentants du personnel.

Isabelle Bauby

Retraites

les préserver et les améliorer en imposant d'autres choix

D'autres choix sont possibles pour préserver et améliorer les retraites, au contraire des poncifs de la déferlante médiatique sur le côté inéluctable d'une nouvelle "réforme" reculant l'âge de départ et réduisant les pensions.

L'allongement de l'espérance de vie consécutif aux progrès de la médecine, aux effets favorables des services publics, aux systèmes sociaux de solidarité... est une avancée positive de notre société. Après les études, la formation puis la vie professionnelle, il est normal, et captivant, de pouvoir envisager une troisième période de la vie, décente, enthousiasmante, et longue. Aujourd'hui les pensions sont versées aux enseignants des écoles retraités pendant 22,5 années en moyenne. Bien des retraités ont aujourd'hui le plaisir de connaître, d'accompagner, et souvent même d'aider, leurs enfants, leurs petits enfants et parfois leurs arrières-petits enfants. Faudra-t-il que demain, dans quelques années, à cause d'un appauvrissement du montant des pensions, ce soit les enfants et les petits enfants qui assistent leurs parents et grands-parents ? Faut-il se résoudre à l'idée que vivre plus longtemps c'est nécessairement vivre plus pauvrement ?

Remise en cause de la solidarité intergénérationnelle

Depuis 1993, toutes les réformes successives concernant les régimes de retraites n'ont visé qu'un seul objectif : diminuer le coût des pensions et retraites. Cela s'est traduit en allongeant l'âge légal de départ à la retraite, en augmentant la durée de cotisation, en réduisant le montant des pensions par la « décote », en indexant les pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires, en excluant chaque année le 1er trimestre de pension de toute revalorisation et prochainement en abandonnant dès 2010 la notion de taux de remplacement liée aux revenus d'activité...

Le gouvernement laisse délibérément couvrir le déficit budgétaire pour faire croire que les « caisses sont vides » et que le temps de la solidarité est terminé. Il veut qu'à l'avenir le montant de la pension relève de plus en plus de la seule responsabilité personnelle du salarié. Il envisage ainsi le report de l'âge du départ en retraite, la capitalisation par une épargne individuelle faisant appel au secteur assurantiel



privé, les placements financiers ou immobiliers en prévision de la cessation d'activité, des « petits boulots » pour les retraités... Tout est fait pour réduire le coût des pensions, pour livrer au secteur privé et financier un marché largement assumé aujourd'hui par le secteur public pour casser la solidarité intergénérationnelle qui fonde et garantit, le financement actuel des pensions. En France, les dépenses de santé représentent chaque année plus de 200 milliards d'euros, qui échappent encore en partie aux appétits du marché.

Pour le gouvernement, il n'y aurait qu'une solution, celle de réduire les dépenses et singulièrement les dépenses publiques en limitant les augmentations de salaires, en réduisant les services publics, en remboursant les médicaments, en augmentant le forfait hospitalier, en abandonnant la prise en charge de la dépendance ... C'est dans cette logique que le gouvernement envisage pour 2010 de nouvelles propositions concernant les systèmes de pensions et retraites.

Pour la FSU, d'autres choix sont indispensables

Bien sûr, cette solidarité intergénérationnelle a un coût ! Ne serait-ce que par le nombre croissant de pensions et retraites à financer, de 1 français sur 5 retraité aujourd'hui à 1 sur 3 dans 30 ans.

Il existe pourtant une autre solution : augmenter les recettes. Une hausse des salaires relancerait à la fois la consommation, et par là-même les emplois, et également les cotisations salariales. Une augmentation de 0,5% de la masse salariale rapporte ainsi 10 milliards d'euros à la sécurité sociale et une diminution de 100.000 chômeurs permet de débloquer 1 milliard d'euros de

recette pour la sécurité sociale. Imposer au même niveau que les salaires les revenus financiers du capital et du patrimoine augmenterait fortement les ressources de l'Etat au contraire du bouclier fiscal en vigueur, tout comme la remise en cause des exonérations de cotisations patronales et des niches fiscales. Dans le projet de loi de finances 2010, les allègements d'impôts de toutes sortes sont en augmentation et représentent plus de 75,5 milliards d'euros. Pour les entreprises, les exonérations patronales représentent 25 milliards d'euros, soit environ le montant du déficit actuel de la sécurité sociale. L'ensemble des profits et de la valeur ajoutée peut également être mis à contribution. Le prélèvement de cotisations sociales sur les stock-options distribuées aux cadres dirigeants des grandes entreprises pourrait ainsi rapporter immédiatement plus de 3 milliards d'euros à la sécurité sociale. Au total, le besoin de financement supplémentaire des retraites est évalué à 1 point de PIB, ce qui représente 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières. Qui peut croire que ce financement des retraites ne serait pas soutenable, que l'économie de la France ne pourrait y parvenir ?

Nous sommes effectivement confrontés à un choix ! Pas seulement un choix économique et financier ... Mais un choix de société pour notre avenir et celui de nos enfants. Des retraites pérennes ne peuvent reposer que sur un système par répartition, fondé sur la solidarité entre générations, le seul susceptible de garantir sur le long terme une retraite correspondant à un haut niveau des revenus d'activité.

Annick Concina et Lionel Allain

Réunion d'information syndicale sur les retraites

organisée par le SNUipp
le mercredi 24 mars 9h-12h
bourse du travail

Services publics

des états généraux face au démantèlement organisé

Face aux attaques multiples dont sont victimes les services publics et leurs usagers par les politiques gouvernementales à l'oeuvre, le comité national pour des Etats généraux du service public appelle à résister. Il propose de faire de 2010, une année de débats et de mobilisations citoyennes autour des services publics.

Sous le prétexte de réduire la dette publique, les réformes de l'Etat ont pour objectifs de réduire les dépenses et les effectifs de fonctionnaires au détriment du service rendu aux usagers alors que le gouvernement continue d'assécher les recettes de l'Etat par les baisses d'impôt. Ainsi, si l'Etat a « économisé » 400 millions d'euros en supprimant 100 000 emplois dans la fonction publique, en regard, le coût des cadeaux fiscaux supplémentaires s'élève à 13 milliards d'euros.

Santé, éducation, culture, poste... la réforme de l'Etat s'attaque aux Services Publics pour les adapter aux lois du marché, transformer leur gestion en gestion managériale, faire des usagers et des citoyens des clients... C'est la remise en cause fondamentale du modèle social français conçu sur la base des solidarités.

De fait, l'égalité des usagers face aux services publics disparaît puisque ces derniers doivent être rentables : si l'on n'en est pas (encore ?) à supprimer l'électricité dans les villages isolés, la poste, elle, disparaît progressivement. Les missions d'égalité, de continuité des services publics ne sont plus que des références pour les discours officiels.

Du côté des agents, le discours est simple : il faut être efficace, faire mieux en étant moins nombreux. Pour le gouvernement, les fonctionnaires et agents doivent être payés au mérite ; le statut des fonctionnaires et agents est jugé « rigide et archaïque » ! On a d'ailleurs pu voir la réussite d'un tel discours avec la privatisation de France Télécom !!!

La réforme de l'Etat s'appelle en langage sarkozien la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Il s'agit bien d'une

vaste entreprise systématique de démolition des politiques sociales et des services publics. Cette RGPP a comme boussole idéologique le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce qui représente la disparition de 160 000 emplois dans les quatre années à venir.

Pour cela trois outils aux sigles barbares sont utilisés :

- **La RéATE (Réforme de**

son activité, la loi mobilité crée le dispositif de réorientation professionnelle qui peut déboucher sur un licenciement de fait. Alors que le remplacement est un besoin permanent, la loi en fait pour la fonction publique d'Etat un cas de recours à des salariés contractuels et même à des missions assurées par des salariés d'agence d'intérim.

- **La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de**

Finances) : c'est le volant financier du projet global. Basée sur une batterie d'indicateurs, elle introduit le culte de la performance et sert de justification aux décideurs locaux pour leurs politiques mises en œuvre... En globalisant les crédits, elle permet de ne plus raisonner en postes mais en « équivalent temps plein », ce qui peut par exemple permettre le recours aux contrats à temps partiels imposés (voir les EVS par exemple). Elle sert aussi à justifier la réduction de l'emploi public, l'externalisation des missions ou le recours à la précarité.

Pour la FSU, les services publics ne sont pas un coût, mais une richesse. La FSU est partie prenante du comité national pour des Etats généraux du service public qui appelle à résister à cette politique. Pour le comité, il ne s'agit pas de se contenter de défendre l'existant, mais de le transformer. Il ne s'agit pas non plus de se résigner, et de se laisser enfermer dans le cadre de choix gouvernementaux par nature antagoniste à l'essence du service public. Il propose de faire de 2010, une année de débats et de mobilisations citoyennes autour des services publics, à travers notamment des pétition nationale, ainsi qu'une manifestation nationale.

Sylviane Charles et Nicolas Wallet



l'administration Territoriale de l'Etat) :

il s'agit de casser le lien entre les services déconcentrés et leur ministère (équipement, culture, environnement, emploi...) et de placer les agents sous l'autorité du préfet de région qui ne dépend que du ministère de l'intérieur. Sous couverts de « mutualisation » (des bâtiments administratifs, des moyens, des budgets, des personnels) ce sont en fait des services entiers et des lieux de services publics qui vont disparaître. Ainsi l'inégalité entre les territoires va se creuser encore plus profondément ; la réforme de la carte judiciaire en est un exemple criant.

- **La LMPP (Loi de Mobilité et de par-**

cours Professionnel) : elle remet fondamentalement en cause des dispositions essentielles du statut de fonctionnaire. Alors que dans une fonction publique de carrière, la suppression de l'emploi ne remet pas en cause le grade de l'agent ni

Grand Paris

un projet qui oublie les besoins de la population

Votée à l'assemblée fin novembre, la loi sur le grand Paris illustre parfaitement le mépris de l'Etat envers les populations et les élus concernés ainsi que le renoncement à la lutte contre les inégalités. A l'inverse, pour la FSU, cette question doit être au cœur du développement régional.

Le schéma directeur pour la région Ile de France (SDRIF) est le document qui détermine à la fois l'affectation des sols pour l'habitat, la localisation des infrastructures de transport et d'équipement, les activités économiques et sociales pour corriger les disparités sociales et économiques, coordonner les offres de déplacement en région...

Avant la loi de 1995, l'Etat pilotait l'ensemble des politiques publiques de la région à travers le SDRIF. Depuis, la région doit élaborer le SDRIF en concertation avec les citoyens, les autres collectivités territoriales du territoire et avec l'Etat qui doit le valider en le transmettant au Conseil d'Etat pour en faire un document officiel. Le dernier SDRIF élaboré par la région et voté en 2007 après trois ans de concertation a été remis en cause par N. Sarkozy dès son élection. Depuis il est bloqué par l'Etat malgré un rapport favorable (à l'unanimité!) de la commission d'enquête publique réclamée par le même Sarkozy.

La question des inégalités

L'enjeu fondamental des politiques publiques régionales est bien la question de l'égalité sociale et territoriale afin d'assurer une réelle cohésion sociale. L'Ile de France est en effet la région la plus riche de France, mais c'est aussi un territoire très fortement inégalitaire. A cet égard, la politique menée entre 1976 et 1998 a provoqué une évolution exponentielle des inégalités entre l'Est et l'Ouest de l'Ile de France en terme de revenus, de domiciliation ou d'implantation économique. C'est ce à quoi s'attaque le SDRIF que l'Etat refuse de valider.

Face au schéma voté par la région, le tandem Nicolas Sarkozy / Christian Blanc (secrétaire d'Etat à la Région capitale) a présenté un autre projet : celui d'un développement régional se réduisant à 7 ou 8 «pôles d'excellence» (la Défense, Versailles, Saclay, les aéroports ...) reliés par une nouvelle infrastructure de transports.



projet porté par la région

Ce projet du « grand Paris » ressemble surtout à un circuit touristique pour hommes d'affaires pressés. Il tourne complètement le dos aux études et projets portés par les associations d'usagers et les élus visant notamment à créer des rocades de transports publics afin d'éviter de repasser par Paris dès que l'on doit se déplacer de banlieue à banlieue. D'importants besoins dans des territoires très denses de la proche banlieue ne sont toujours pas satisfaits et les perspectives d'emplois font apparaître un réinvestissement de la petite couronne à l'inverse de ce qui s'est passé dans les années 80 et 90. Il est donc prioritaire de



projet porté par l'Etat

développer un maillage étroit de transports collectifs à proximité de Paris. Même le député UMP Gilles Carrez dans son rapport sur le financement du Grand Paris préco-

nise de commencer par réaliser les investissements prévus par le contrat Etat/région et d'attendre 2025 pour le reste.

Pourtant, même si quelques reculs sont annoncés sous la pression des élus des territoires concernés (y compris de droite), c'est toujours la méthode Sarkozy qui prévaut sur ce sujet. L'Etat ignore les priorités dégagées par le SDRIF, oublie les scénarios des dix cabinets d'architecte-urbanistes sollicités pour dessiner une « métropole post-Kyoto » et, surtout, sans aucune consultation des populations et des élus concernés. Il opère ainsi un véritable « coup de force » en privatisant son outil de pilotage et en faisant fi des besoins immédiats de sa population.

D'autres solutions existent

Depuis la création du syndicat mixte Paris Métropole par la région Ile de France qui rassemble six Conseils Généraux et 98 collectivités (dont la ville de Paris mais également des municipalités de droite), les coopérations s'organisent pour surmonter les clivages politiques afin d'opposer à la vision élitiste et ségrégative de Nicolas Sarkozy et Christian Blanc un projet solidaire et citoyen. Il s'agit d'un projet bâti autour de quatre problématiques (économie et emploi, mobilité et transport, aménagement et logement, développement et solidarités) sensées répondre aux réelles attentes de la population et s'appuyant sur les préconisations du SDRIF.

Comme c'était prévisible, avec le vote de la loi sur le « grand Paris » à l'Assemblée fin novembre, le « grand débat » promis est passé largement au-dessus de la tête des onze millions de franciliens... A moins que d'ici le passage de la loi au Sénat en février, ou après cette échéance, des mobilisations s'organisent pour faire reculer le gouvernement sur ce projet technocratique et élitiste.

Nicolas Wallet

merci à Michel Angot du SNU-CLIAS FSU

Edvige 2.0 obtenir l'abandon du fichier

Syndicaliste, militant politique, citoyen engagé, citoyen en provenance de certains espaces géographiques ... ? Vous êtes considérés comme dangereux pour la sécurité de l'état ! En clair, nous sommes tous fichés !

Le 16 octobre 2009, le jour de la Saint Edwige, deux décrets ont été publiés afin de créer deux nouveaux fichiers : l'un concernant les enquêtes administratives, l'autre les renseignements policiers afin de prévenir les atteintes à la sécurité publique. Ces deux textes ont pour but de créer un nouveau fichier afin de remplacer l'ancien fichier Edvige retiré par le gouvernement grâce à la mobilisation citoyenne. La création de fichiers de « renseignements » date de 1991. Il s'agissait alors de prévenir les atteintes à la sûreté de l'état en cas de risques de violences (notamment en matière de terrorisme). Aujourd'hui, on observe un glissement de l'atteinte à la sûreté de l'état à la simple délinquance. Les moyens mis en place sont de plus en plus disproportionnés et s'attaquent désormais aux groupes les plus vulnérables comme les enfants dès 13 ans. De plus, les fichiers instiguent un soupçon sur toute une série de groupes de personnes exerçant ou ayant exercé des mandats politiques, syndicaux ou des fonctions religieuses ... ou jouant (ou ayant joué) un rôle institutionnel économique ou social. Ce fichage va permettre



notamment de les écarter d'un certain nombre d'emplois, ce qui limite gravement l'exercice des droits constitutionnels et démocratiques.

L'origine ethnique a disparu de cette nouvelle mouture, mais une nouvelle notion apparaît : celle de l'origine géographique (qui n'a aucune signification légale) un véritable tour de passe-passe pour faire revenir le critère du tri ethnique sans être condamné par les organisations internationales. L'origine géographique cela peut être tout et n'importe quoi : s'agit-il de l'origine actuelle ou de l'origine passée? Celle du pays ou celle du quartier ? Là encore, une façon détournée de stigmatiser des catégories de population.

Autre grande inquiétude : qui va avoir accès à ces fichiers ? Sachant que l'ensemble des fichiers peuvent être croisés sur autorisation (donnée par qui ? sur quels critères ?)...

Une chose est sûre, ce n'est pas de cette société dont nous voulons. Une société qui

fiche les mineurs pour une durée indéterminée, une société où être militant, syndicaliste ou juste citoyen engagé peut nous rendre suspect par anticipation et donc arrêtable, contrôlable ... (tous ces mots fort désagréables ...).

La mobilisation a permis le retrait d'Edvige. Aujourd'hui, nous devons une nouvelle fois nous mobiliser par des actions de forte ampleur et appeler au débat parlementaire, la parution de décrets ne permettant pas

Le collectif d'associations et de syndicats dont fait partie la FSU a déposé des recours contre ces décrets devant le Conseil d'État. Il réclame qu'un large débat démocratique s'instaure sur la question du fichage, et refuse de manière plus générale les restrictions constantes des libertés publiques apportées par le gouvernement.

Le collectif appelle donc les citoyens et les organisations à se re-mobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant la pétition sur

<http://www.nonaedvige.sgdg.org>

Brigitte Cerf

RESF on continue en 2010

Depuis le 1er janvier, la Cimade ne travaille plus au Centre de Rétention de Vincennes, ni au local de rétention de « la cité ». La Cimade ne peut donc plus accueillir et surtout prévenir RESF de l'arrivée de jeunes scolarisés ou de parents d'enfants scolarisés. Il va falloir que nous apprenions à travailler autrement avec d'autres partenaires (AFTAM notamment), une transition pas forcément évidente, mais importante à négocier. Aujourd'hui, beaucoup de familles reçoivent des Obligations à Quitter le Territoire Français, et vivent dans des conditions des plus précaires. Même si les arrestations sont moins visibles, elles continuent dans les transports les gares ou dans la rue, et beaucoup de ces arrestations finissent en centre de rétention administrative.



Après les rondes citoyennes tenues tous les dimanches devant Notre Dame, du 13 au 26 janvier, RESF s'exposera dans les Abribus des arrondissements parisiens de gauche (les arrondissements de droite ne se sont pas portés volontaires). Cette visibilité devrait permettre de relancer les informations en direction des familles concernées et nous aider à sensibiliser pour relancer les nécessaires mobilisations.

Sans-papiers en grève

Depuis 3 mois, les travailleurs sans papiers sont en grève pour obtenir leur régularisation par l'obtention d'une circulaire applicable à tous les travailleurs partout en France. La FSU et RESF sont partie prenante du mouvement. Ils agissent avec les 11 syndicats et associations pour soutenir les grévistes et faire pression sur le gouvernement pour obtenir un texte clair et simplifié (la circulaire obtenue en novembre est floue et ne permet pas l'égalité dans le traitement des dossiers par les préfetures).



Les grévistes ont besoin de notre soutien et de notre présence régulière sur les piquets de grèves.

Pétition à signer en ligne :

<http://travailleurssanspapiers.org/>

Il est toujours temps de se syndiquer pour cette année

Bulletin de syndicalisation 2009/2010

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case TACITE RECONDUCTION si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT - COTISATIONS SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés").

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR **424 241**

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

CODE GUICHET

N° COMPTE

CLE

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts

**Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	H. classe	soit après déduction d'impôts
3	116 €	38 €	125 €	42 €	190 €	63 €
4	118 €	39 €	132 €	44 €	203 €	68 €
5	121 €	40 €	139 €	46 €	220 €	73 €
6	123 €	41 €	148 €	49 €	235 €	78 €
7	126 €	42 €	157 €	52 €	248 €	83 €
8	133 €	44 €	168 €	56 €		
9	140 €	47 €	180 €	60 €		
10	148 €	49 €	194 €	65 €		
11	163 €	54 €	208 €	69 €		

Autres situations

PE1	Adhésion 30 €
PE2	Adhésion 90 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Adhésion 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Adhésion 60 €
AE à mi-temps	Adhésion 30 €
Mi-temps et Dispo	Adhésion 80 €
Retraite < à 1524 €	Adhésion 90 €
Retraite > à 1524 €	Adhésion 105 €

Indemnités à ajouter à la cotisation

AIS, IMF	Ajouter 4 €
AIS avec NBI	Ajouter 7 €
CPAIEN	Ajouter 9 €
Direction < à 10 classes	Ajouter 10 €
Direction > ou = à 10 classes	Ajouter 13 €
Direction SEGPA, EREA	Ajouter 13 €

Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif

Qui est le SNUipp ?

Le SNUipp a maintenant 17 ans. Il est le premier syndicat national d'enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat).

Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CTP ...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégra-

tion dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE...).

Le SNUipp, premier syndicat des enseignants des écoles, se bat pour **une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.**



Pourquoi se syndiquer ?



Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale. Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent. Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis. Se syndiquer au SNUipp FSU Paris, cela permet de :

Etre informé

Se syndiquer permet de recevoir la presse syndicale nationale (Fenêtre sur Cours), ainsi que la presse départementale (L'école).

Se syndiquer, c'est également recevoir les informations personnelles sur sa carrière.

Rompre l'isolement

Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, pro-

poser... c'est ne plus être seul en cas de problèmes ou de difficultés.

Elaborer et défendre les revendications des personnels

Se syndiquer, c'est pouvoir contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats et de ses actions !

Participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école

Se syndiquer, c'est défendre, développer, et transformer l'école publique pour qu'elle permette à tous les élèves de réussir et de devenir des citoyens.

Contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.